



Le 3 février 2023

INFORMATION GREVE NATIONALE

Service Minimum d'Accueil

Journée du Mardi 7 février 2023

Dans le cadre de la journée de grève prévue le mardi 7 février 2023 et celles qui pourraient suivre, nous apportons quelques précisions pour préparer, dans les meilleurs conditions, l'accueil de vos enfants.

La loi n°2008-790 du 20 août 2008 crée un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, appelé « Service Minimum d'Accueil » (SMA), lorsque le nombre d'enseignants grévistes est supérieur ou égal à 25% des enseignants de l'école.

Les familles qui se retrouvent dans cette situation et qui souhaitent bénéficier de la garde de leur(s) enfant(s), devront s'inscrire 24h avant la journée de grève, auprès du secrétariat du Pôle Enfance-Jeunesse :

Soit par mail : melina.wallet-ivaldi@mairie-lapennesurhuveaune.fr

ou par téléphone : 04.91.88.44.07

- **La cuisine centrale sera fermée**
- L'accueil des enfants s'effectuera au centre de loisirs « La Farandole », situé Boulevard du Béal.
- Les accueils du matin et du soir seront maintenus, Soit dans les écoles, si l'école reste ouverte avec leur enseignant présent. Soit pour les autres élèves, au centre de loisirs.
- Les enfants non-inscrits au préalable, ne seront pas acceptés le jour de la grève.
- Les élèves seront sous la surveillance du personnel du Pôle Enfance-Jeunesse.
- Les enfants inscrits à la restauration scolaire devront apporter un repas froid.
- Les enfants non-inscrits à la cantine ne seront pas acceptés pendant ce temps.